



repos hebdomadaire d'une apprentie mineure.

Par **quidam34**, le **21/02/2019 à 10:37**

bonjour, pour ne pas abuser de plusieurs question dans un même sujet, j'en repose une ici :(apprenti cfa dans le domaine équestre.) l'année dernière j'étais mineur et mon patron me faisait travailler le samedi matin et pas l'après midi . Repos le dimanche complet. Repos le lundi matin et travaille l'après midi.

Mes deux jours de repos par semaine était donc coupé en deux: un demi samedi après midi, un dimanche, et un demi lundi cette fois le matin. est-il dans la loi ?

et en tant que majeur serait t'il dans la loi ?

Par **lelicenciemment**, le **21/02/2019 à 10:45**

Bonjour Quidam34,

Tout est expliqué ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2327>

Il vous sera difficile d'obtenir une réparation pour le préjudice subi pendant que vous étiez mineur.